

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL de GONNEVILLE EN AUGÉ**Séance du 10 mai 2023**

L'an deux mille vingt-trois le 10 mai 2023 à 19h30, le Conseil municipal, légalement convoqué le 2 mai 2023 s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Harold LAFAY, Maire.

Présents : Mmes Marion LE GUEN, Aurore MOULIN, Elisabeth MAY, Anne HARIVEL et Emma JUMEL et MM Harold LAFAY, Olivier IACAZZI, Bernard GARREL, Jacques DROUET et Cyril CLOUET.

Absente excusée : Nadine ANDREANI

Pouvoir : Nadine ANDREANI à Emma JUMEL

Secrétaire de séance : Anne HARIVEL

Ouverture de séance : 19h50

En exercice : 11	Présents : 10	Absents excusés : 1	Pouvoirs : 1
------------------	---------------	---------------------	--------------

Ordre du jour :

1. Approbation Conseil du 1^{er} avril 2023
2. Délibération de participation pour la protection sociale complémentaire santé dans le cadre d'une procédure de labellisation
3. Demande de subvention Restauration du patrimoine historique
4. Vente de gré à gré d'un bien mobilier communal
5. Création d'un poste d'adjoint technique de seconde classe à temps complet
6. Questions diverses

1. APPROBATION DU PV DU CONSEIL DU 1^{ER} AVRIL 2023

► **Aucune observation n'ayant été faite le PV du conseil du 1^{er} avril 2023 est adopté à l'unanimité des présents et représentés.**

2. DELIBERATION DE PARTICIPATION POUR LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE SANTE DANS LE CADRE D'UNE PROCEDURE DE LABELLISATION

Le conseil avait débattu à plusieurs reprises sur la réforme PSC (Protection Sociale Complémentaire) qu'il avait décidé d'anticiper.

► **Vu l'avis du comité social territorial en date du 7 avril 2023, le conseil adopte, à l'unanimité des présents et représentés, une participation mensuelle de 15 € par agent à compter du 1^{er} juin 2023 et précise que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget au chapitre 12 article 647.**

3. DEMANDE DE SUBVENTION RESTAURATION DU PATRIMOINE HISTORIQUE

Des travaux sont nécessaire pour préserver l'intégrité du bâtiment de l'église et la sécurité du public. Une demande de subvention auprès du Conseil départemental au titre de la Restauration du Patrimoine Historique peut être déposée pour la rénovation de la porte principale et des portes latérales. Le Maire présente le devis de l'entreprise AD Services d'un montant de 2 672 € HT (TVA non applicable - article 293 B du CGI) et le plan de financement

Conseil départemental : Patrimoine historique	1 336 €	
Fonds propres	1 336 €	
Total	100%	

► **Le Conseil, après en avoir délibéré approuve la réalisation de ces travaux et le plan de financement prévisionnel. Il autorise le maire à solliciter une demande de subvention auprès du Conseil départemental au titre de la Restauration des bâtiments historiques et à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération, à l'unanimité des présents et représentés.**

4. VENTE DE GRE A GRE D'UN BIEN MOBILIER COMMUNAL

La commune souhaite vendre du matériel de l'atelier dont elle ne se sert pas. Il s'agit d'un broyeur d'accotement que l'entreprise ETPA FOSSE de Bréville les Monts souhaiterait acquérir. Le prix de vente est proposé à 800 € TTC. Cette recette sera portée au budget principal au compte 7788.

► **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide cette vente à l'unanimité des présents et représentés.**

5. CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL DE 2E CLASSE A TEMPS COMPLET

Le Maire propose à l'assemblée, la création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial de 2e classe, à temps complet 35^e/35^e, en raison du départ en retraite anticipée de l'agent titulaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve cette création de poste à l'unanimité des présents et représentés.

6. QUESTIONS DIVERSES

- **Livret d'accueil pour les nouveaux arrivants**

Une page va être créée sur le site de la commune avec tous les renseignements utiles aux nouveaux arrivants. Le conseil propose d'imprimer des magnets avec un QRCode qui pointerait sur cette page. Ce magnet serait offert lors du pot d'accueil des nouveaux arrivants qui sera organisé. Des exemplaires papier de ce livret seront disponibles en mairie.

- **Microfolies à Gonneville en Auge**

Les Microfolies sont reportées à janvier 2024.

- **Participation de la commune au surcoût des frais de cantine pour tous les enfants scolarisés en primaire (même hors école de secteur) à la rentrée 2023-24**

Le conseil décide de déterminer cette participation basée sur le surcoût de l'école primaire de secteur (Merville-Franceville) pour les « Extérieurs » et de la moduler en fonction du quotient familial de la CAF.

	Tranche 1	Tranche 2
QF CAF	de 0 à 666	de 667 à 1 001
Tarif	5.50€	5.50€
Dont surcoût	1.25 €	1.25 €
Montant aide	1.25 €	0.75 €

Un courrier sera transmis à toutes les familles fin août.

- **Logo, blason et charte graphique**

Dans le cadre d'un projet pédagogique une groupe d'élèves de l'école de communication My Digital School peut travailler gratuitement sur la création d'un logo, d'un blason et d'une charte graphique. Anne HARIVEL présente un cahier des charges qu'elle a établi. Celui-ci est validé par le conseil

- **Cabinadons**

Après discussions, le conseil décide de fabriquer une nouvelle cabinadon, type cabine de plage, avec intégration des panneaux qui ont pu être récupérés. Elle sera implantée sur le site de la mairie et non pas sur le trottoir.

- **Sessions d'initiation aux gestes de secours du samedi 7 octobre 2023**

Inscriptions des conseillers qui le souhaitent. Une newsletter sera envoyée pour proposer gratuitement aux habitants d'y participer.

- **Local technique partagé pour les associations**

Une partie de l'atelier a été récupérée. Elle sera mise à disposition des associations qui le souhaitent et elles pourront y proposer des ateliers de réparation (vélos, tondeuses, etc). L'association gonnevillaise Côte fleurie propre, qui ramasse les déchets sur la plage l'utilisera pour y fabriquer ses pinces. La mairie va acheter des armoires métalliques et des établis qui seront mis à disposition des associations.

• **Fêtes et cérémonies**

- Cérémonie du 5 juin : RDV à 17h à la stèle
- Fête du village du 17 juin : Cette fête, première du genre à Gonneville, regroupe la fête des enfants et la fête de la musique et est organisée conjointement par la mairie et le comité des fêtes. Après-midi dédié aux enfants avec jeux en bois géants, barbecue et ambiance musicale.
- Réunion de travail : 1^{er} juin à 19h30
- Le repas suite à la cérémonie du 8 mai 2024 aura lieu à Gonneville en Auge. Une cérémonie religieuse aura lieu dans l'église.
- Une discussion est ouverte sur la rénovation du monument aux morts

La séance est levée à 21h45

Gonneville en Auge, le 12 mai 2023

Le Maire, Harold LAFAY

Le secrétaire de séance

10 mai 2023	Signatures	Motif de non signature
LAFAY Harold		
IACAZZI Olivier		
LE GUEN Marion		
MOULIN Aurore		
MAY Elisabeth		Absente excusée
HARIVEL Anne		Absente excusée
CLOUET Cyril		
ANDREANI Nadine		
GARREL Bernard		
DROUET Jacques		
JUMEL Emma		